



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre septembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guillaume CARASSIO Président.

Présents : Guillaume CARASSIO , Odette DESGIGOT, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Sarine VELLA, Christian RIZZARDI, Nathalie CHANTEUX, Christiane PECH, Maurice BERNARD, Jacqueline PAILLARD

Procurations : Françoise CHAVANT donne pouvoir à Odette DESGIGOT
Damien FOSSA donne pouvoir à Sarine VELLA
Alain GASPARINI donne pouvoir à Christiane PECH

Absentes excusées : Françoise CHAVANT. Damien FOSSA, Alain GASPARINI, Céline GRANGE, Sabine ARPINO

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 18 septembre 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15
Présents :	10
Procurations :	03
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour :13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2026_39_DEL

Objet : Attribution d'une subvention au bénéfice du bailleur social Un Toit Pour Tous

Dans le cadre de l'intervention des communes et de leurs CCAS en faveur de la production, de la réhabilitation du logement social et de l'accompagnement des locataires, la commune de VIF, via son CCAS, souhaite apporter un soutien à l'association Un Toit pour Tous (UTPT).

UTPT conduit en effet des actions visant à développer la production de logements sociaux et l'accès au logement des publics défavorisés, tout en étant un acteur associatif engagé dans la lutte contre le mal-logement.

En 2026, l'association - acteur local de la rédaction du Rapport annuel sur le Mal-Logement de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-fondation Abbé Pierre) - a appelé les maires du département de l'Isère en s'engageant plus en avant pour :

- « Agir sur l'existant sans construire », en maintenant l'encadrement des loyers, en contenant les locations meublées touristiques, en encourageant le conventionnement, en réduisant la vacance, en renforçant l'acquisition-amélioration et en amplifiant la rénovation thermique ;
- Amplifier la démarche du « Logement d'Abord » et concourir aux dispositifs d'urgence, notamment par l'accompagnement social et le soutien aux dispositifs locaux en partenariat avec les associations.

Sur le premier volet, la commune de Vif s'est engagée sur la démarche d'urbanisme d'acquisition-amélioration. Une opération de préemption est actuellement à l'étude.

Sur le second volet, la commune de Vif et son CCAS souhaitent soutenir l'association via une subvention exceptionnelle de 4265 €, qui permettra aux différents dispositifs d'accompagnement d'être renforcés.

Cette participation s'inscrit à la hauteur de ce que la commune de Vif peut se permettre budgétairement. D'autres communes de la Métropole viendront également soutenir cet automne cet opérateur, qui intervient aux côtés des plus précaires, dans un travail de prévention indispensable et qui évite des coûts humains et financiers d'ordre bien plus importants.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 1611-1 qui autorise les collectivités à apporter un soutien financier à des organismes œuvrant pour l'intérêt général ;
- Le Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que les CCAS peuvent accorder des subventions à des personnes physiques ou morales, y compris des associations, afin de soutenir des actions d'intérêt social.

Considérant :

- que la politique du logement social est une priorité pour la commune de Vif, en vue de garantir l'accès au logement pour tous, en particulier pour les ménages à faibles revenus et les personnes en situation de précarité ;
- que le bailleur social Un Toit Pour Tous a engagé des actions significatives dans la production et la gestion d'un parc locatif très social, contribuant ainsi à répondre aux besoins urgents de logements pour les populations vulnérables de notre territoire ;
- qu'il est nécessaire de soutenir les initiatives qui favorisent le logement social afin de garantir une mixité sociale et de lutter contre l'exclusion.

Il est proposé que ce soutien soit apporté sous forme d'une subvention versée

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
à hauteur de 4 265 euros.
Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 038-263810137-20260925-2026_39_DEL-DE



Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 265 € au bailleur social Un Toit Pour Tous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire pour le versement de la subvention ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Président du CCAS

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO